



Service de l'Architecte  
4-12, rue de l'École  
L-4103 Esch-sur-Alzette

[www.esch.lu](http://www.esch.lu)

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2009

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Article : 4/0340/2123/002

Objet : Centre d'Intervention et de Secours  
(Garage des sapeurs pompiers et protection civile)

Concerne : Devis rénovations

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous le devis estimatif des travaux de rénovation du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre pour approbation au conseil communal.

Dans le cadre de la rénovation de l'ancien bâtiment de la caserne des pompiers, divers travaux, comme une nouvelle installation électrique et l'augmentation de la puissance sont nécessaires. Lors des travaux d'agrandissement, ces travaux n'étaient pas prévus.

En effet, le présent devis a déjà été voté en décembre 2008, mais malheureusement un mélange avec le dossier de la construction de l'annexe pour vestiaires (devis et articles budgétaires) au niveau administratif rend son approbation impossible.

Le présent vote annule donc le vote en question de décembre 2008. Le crédit voté ne change pas.

Pos	Description des travaux	Montant htva
1.	Renouvellement des installations électriques dans l'ancienne partie du bâtiment	64.000,00 €
2.	Remplacement d'un compresseur	12.000,00 €
3.	Phase II de la réfection de la toiture	52.000,00 €
4.	Réfection et mise en peinture de la tour	70.000,00 €
5.	Travaux d'installations sanitaires	11.000,00 €
6.	Travaux de chauffage – remplacement de l'armoire de commande	23.800,00 €
7.	Travaux de chauffage – installations de clapets coupe-feu	10.700,00 €
8.	Travaux de chauffage – équipement sécurité pour chaudières	9.900,00 €
9.	Travaux de chauffage - installation d'un filtre auto-nettoyable	7.900,00 €
10.	Travaux d'isolation – tuyauteries chauffage, sanitaire et gainage ventilation	12.200,00 €



Pos	Description des travaux	Montant htva
11.	Travaux de faux-plafonds et peinture	8.400,00 €
12.	Travaux de menuiserie métallique	10.100,00 €
13.	Travaux de menuiserie en bois	40.600,00 €
14.	Travaux de chapes et carrelage	12.800,00 €
15.	Augmentation de puissance+nouveau raccordement électrique	12.000,00 €
	<b>Total HTVA</b>	<b>347.400,00 €</b>
	<b>TVA 15 %</b>	<b>52.110,00 €</b>
	<b>Total TTC</b>	<b>399.510,00 €</b>
	<b>arrondi à</b>	<b>400.000,00 €</b>

**Total devis à voter à l'article 4/0340/2123/002: 400.000,00.- €**

**Le crédit de 75.000,00.- déjà voté en décembre 2008 et inscrit à l'article 4/0340/2123/002 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009 ne change pas.**

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du ... »

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués



Everling Luc  
Architecte



Service de l'Architecte  
4-12, rue de l'École  
L-4103 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2009  
Article : 4/0340/2001/001  
Objet : Centre d'Intervention et de Secours  
Concept global  
Concerne : Devis études et modification budgétaire

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous le devis pour les études concernant l'établissement de plans et devis pour un concept global pour le projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre pour approbation au Conseil communal.

En effet, le devis qui avait déjà été voté en décembre 2008 n'est plus d'actualité étant donné que le concept de l'Administration des services de secours du Ministère de l'Intérieur a changé.

Nous proposons donc d'annuler le devis voté sur l'article 4/0340/2123/003 et de reprendre le crédit de 50.000.-€ voté sur le même article pour l'année 2009 sur le nouvel article à voter.

**Total devis à voter: 250.000,00.- €**

**Un premier crédit de 50.000,00.- devra être inscrit à l'article 4/0340/2001/001 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009. Le crédit en question sera couvert par une économie équivalente à l'article 4/0340/2123/003.**

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du ... »

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués



Everling Luc  
Architecte